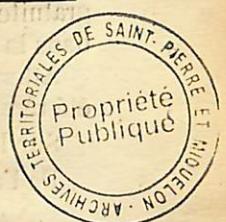


# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.


**PRIX DES ANNONCES:**  
*payable d'avance.*

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . . 0 fr. 40 cent.  
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, jeudi soir à deux heures.

**CALENDRIER**

Jeudi 17. S <sup>e</sup> Marianne.	I. 21. S. Pépin.
V. 18. S. Siméon. év.	M. 22. S <sup>e</sup> Isabelle. D.Q.
S. 19. S. Gabin.	M. 23. S. Pierre.
D. 20. SEXAGÉSIME.	

**PRIX DE L'ABONNEMENT:***payable d'avance.*

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMERO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

**PARTIE OFFICIELLE**

Le 14 février, à 8 heures du soir, un incendie a éclaté dans une maison située à l'angle des rues Bisson et Boursaint, appartenant à la veuve Ruel.

Ce sinistre, occasionné par l'imprudence d'un locataire de cette maison, le nommé Oyamboure, qui a approché une lumière trop près d'un amas de copeaux, a entraîné, en quelques instants, la destruction de la maison où il avait pris naissance. — Le désastre aurait pu être bien plus considérable sans les efforts énergiques de toute la population puissamment secondée par la compagnie de pompiers, l'équipage de l'*Estafette* et la compagnie de discipline de la marine, dont la pompe est arrivée la première sur le lieu de l'incendie.

La gendarmerie s'est montrée, comme toujours, à la hauteur de sa tâche.

Enfin, tout le monde a fait son devoir.

Le Commandant de la colonie témoigne sa satisfaction à tous ceux dont le concours réuni a contribué à préserver les maisons voisines d'une destruction imminente, et il adresse ses félicitations et ses remerciements à MM. les fonctionnaires, officiers et employés sous leurs

ordres, aux sapeurs-pompiers, gendarmes, marins et soldats pour le courageux dévouement dont ils ont fait preuve dans cette triste circonstance.

Le Commandant de la colonie adresse un haut témoignage de sa satisfaction au sieur Goujon, maréchal des logis commandant le détachement de gendarmerie à Saint-Pierre, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve dans la soirée du 3 de ce mois, en poursuivant, au péril de sa vie et après avoir reçu au bras une grave blessure, l'arrestation d'un malfaiteur qui menaçait de frapper les passants de son couteau.

Le sieur Goujon a déjà obtenu plusieurs médailles d'or et d'argent pour des actes d'énergie et de dévouement.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES au Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(6<sup>e</sup> direction : Colonies, 1<sup>er</sup> bureau : Administration générale.)

Approbation de l'arrêté portant interdiction de trancher la morue sur les fonds de pêche.

Paris, le 10 janvier 1870.

Monsieur le Commandant,  
Par lettre du 26 novembre dernier, vous

avez soumis à mon approbation un arrêté pris par vous, en Conseil d'administration, le 5 août 1869, et ayant pour objet d'interdire aux pêcheurs de trancher la morue sur les fonds de pêche dans l'étendue des eaux de la colonie.

Les considérations invoquées à l'appui de la mesure, et qui se trouvent relatées dans le rapport de M. l'Ordonnateur en Conseil d'administration, me conduisent à approuver ledit arrêté, qui donne d'ailleurs satisfaction au vœu formulé par nos pêcheurs.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies,

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

ARRÊTÉ accordant au sieur Artur Edmond la concession à titre gratuit d'un terrain à Miquelon.

Saint-Pierre, le 11 février 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu la demande du sieur Artur Edmond, à l'effet d'obtenir la concession, à titre gratuit, d'un terrain situé à Miquelon pour y construire une maison ;

**FEUILLET**
**LES GARÇONS DE RECETTE**  
*DE LA BANQUE DE FRANCE*

On rencontre dans Paris, principalement les 7, 15 et 30 de chaque mois, une classe d'hommes spéciaux.

Ils ont l'habit à la française, comme M. le duc de Richelieu.

Ils ont le chapeau tricorne, comme un général d'armée.

Ils sont marqués au B, bien qu'ils ne soient point hossus, car la seconde lettre de l'alphabet est gravée sur leurs boutons.

Ils ont un large portefeuille à compartiments, tenu par une chaîne de cuivre à leur gilet.

Et qui s'enfonce, au besoin, dans la vaste poche de côté de leur frac.

Les 7 de chaque mois, ils font la recette du commerce de gros.

Les 15 et 30, ils font la recette du commerce en détail et des obligations non commerciales.

On les reçoit comme un visiteur dont la venue est attendue.

On leur fait bon accueil, car ils sont polis, patients, aimables dans leurs relations.

Ce sont les garçons de recette de la Banque de France.

La Banque de France est tout ce qui reste

des locaux légendaires, empreints de la poésie de nos contes de fées.

Il n'y a plus de merveilleux en France que... les caves de la Banque.

Quand le curieux des *Mille et Une Nuits* disait : *Sésame, ouvre-toi*, pour entrer dans la grotte où les pièces d'or, les rubis à reflets de vin, les topazes à reflets de chevelure blonde, les diamants à reflets multicolores abondaient... il chancelait pour s'en être trop chargé.

Ceci ne lui arriverait pas dans les caves de la Banque, où sont déposés les billets de récente impression.

On pent, au besoin, emporter un milliard en billets de mille francs.

Cela se peut diviser dans toutes les poches et ne pèserait pas très-lourd.

Toutefois, avant d'arriver à ces caves de la Banque où l'or est dans les tonneaux, il faut bien des cérémonies.

On y descend par un puits garni d'un escalier en spirale, praticable pour une seule personne de front, et fermé par une porte en fer à plusieurs clefs.

Une seule clef n'ouvre pas...

Il en faut plusieurs.

D'ailleurs, les caves de la Banque sont imprenables.

En cas d'alarme, cela s'est produit en 1814, lors de l'invasion des alliés, l'escalier pourrait être aussitôt comblé avec de l'argile, et

les caves inondées et même infectées par des évaporations méphitiques qui les rendraient inabordables.

Ces richesses accumulées, ces pièces d'or de toutes les dates et portant toutes les effigies, ce sont les garçons de recette qui les comptent en détail.

C'est ici le cas de répéter que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Les garçons de recettes de la Banque de France ont par an :

1,600 francs comme surnuméraires;

1,800 francs comme surnuméraires de première classe;

2,000 francs comme titulaires;

2,400 francs comme titulaires de première classe.

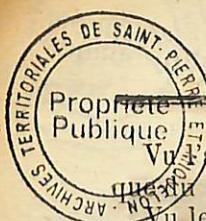
Chaque année de service actif fait en sus des années nécessaires à la retraite leur donne droit à 10 francs de pension de plus.

Chaque garçon de barque, pour les jours de grande recette, a le droit de s'adjointre un aide.

L'aide est payé par lui 40 francs par mois ; il en demeure responsable.

L'aide porte l'uniforme des garçons de recette de la Banque, mais il n'en porte pas les boutons.

On m'a raconté sur les garçons de banque des anecdotes très-singulières.



Propriété  
Publique

Vu l'article 18, § 2, de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844;  
Vu le décret du 7 novembre 1861 sur la constitution de la propriété des grèves et terrains aux îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu les arrêtés locaux des 17 avril 1844 et 18 août 1862 relatives aux ventes et concessions gratuites des grèves et terrains domaniaux dans la colonie;

Attendu que les formalités prescrites ont été remplies par le pétitionnaire;

Sur le rapport de l'ordonnateur;

De l'avis du Conseil d'administration,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. Il est concédé à titre gratuit au sieur Artur Edmond, pour y bâtir une maison d'habitation, un terrain situé au nord de Miquelon, borné au nord par un terrain vague, au sud par la propriété Lamort, à l'ouest par un terrain vague, à l'est par la rue de l'Espérance, à charge par le concessionnaire de verser la somme de dix francs au bureau de bienfaisance de Miquelon, et de bâtir, dans le délai de deux ans, la maison projetée, sous peine de retrait de ladite concession.

Art. 2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et déposé au Contrôle Colonial.

Saint-Pierre, le 11 février 1870.

V. CREN.

Par le Commandant:

L'ordonnateur,

A. LE CLOS.

Par décision du Commandant prise, le 25 janvier dernier, en Conseil d'administration, la D<sup>e</sup> Loche (Adèle) a été admise comme pensionnaire à l'Ouvroir Saint-Vincent.

Par arrêtés du 11 février courant, MM. Benâtre, capitaine au long cours, et Léonie Coste, négociant, ont été nommés membres de la Commission sanitaire aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Par arrêté du Commandant, en date du 11 février courant, des concessions à titre perpétuel, dans le cimetière de la ville de Saint-Pierre, ont été accordées à M<sup>e</sup> veuve

Il a circulé dans Paris, il y a vingt ans, un billet de cinq cents francs sur lequel était écrit :

J'ai beau courir, j'ai beau marcher.  
Vous avez pu mon cœur toucher;  
Car je soupire,  
Je veux, à présentation,  
De vous prendre possession,  
Dans mon délire.  
  
Belle, je n'ai point de passif,  
Je t'aime pour le bon motif,  
Avec démence.  
Ne tarde pas mon bonheur;  
Et fixe au plaisir de mon cœur  
Son échéance.  
  
De mes talents, le bordereau,  
C'est ceci: Ni vilain, ni beau,  
Mais sans reproche.  
De choir, je n'ai point le danger  
Car j'ai l'esprit aussi léger  
Que j'ai la poche.  
  
Petite reine des amours,  
Crois-moi, je t'aimerai toujours,  
Et sans mécompte.  
Jusqu'à l'heure où chez le bon Dieu,  
J'irai, te disant mon adieu,  
Rendre mes comptes.

On s'est montré longtemps ce billet de 500 fr. orné de vers qui, bien que n'ayant pas un *aval de garantie* de Victor Hugo ou d'Alfred de Musset, n'en possédait pas moins leur bizarrie.

On attribua ces stances à quelque garçon de banque amoureux qui décrivait son délire sur du papier à 500 francs le fragment.

François Beautemps et au sieur Eugène Hacala.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Nous publions d'après le *Journal officiel* de l'Empire, les discours adressés à l'Empereur, à la réception du nouvel-an, par les représentants des grands corps de l'État, ainsi que les réponses de Sa Majesté:

Le président du Sénat s'est exprimé en ces termes:

« Sire,

« Le Sénat vient offrir à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, ses vœux sincères et ses hommages respectueux.

« Votre Majesté poursuit avec un généreux courage une transformation politique non exempte de difficultés, mais empreinte de grandeur.

« Le Sénat donnera à cette œuvre le concours de son dévouement, de son expérience et de ses lumières.

« Dans la conviction de tous les esprits élevés, le développement des libertés publiques est une force et une gloire pour un pays, lorsque ces libertés savent se défendre contre les pièges de l'anarchie et prendre positif assises l'ordre et le respect social. »

L'Empereur a répondu :

« En remerciant le sénat des vœux qu'il m'adresse, j'aime à le féliciter de la manière dont il a rempli, il y a quelques mois, la tâche libérale que je lui avais confiée de modifier la Constitution. J'ai la confiance que, dans la voie nouvelle où nous sommes entrés, je pourrai toujours compter sur le concours de ses lumières et de son patriotisme. »

Le président du Corps législatif :

« Sire,

« Le Corps législatif vient apporter aux pieds du trône l'hommage de son respect et de son dévouement pour l'Empereur, l'Impératrice, et le Prince impérial. »

L'Empereur a répondu :

« Je suis heureux des expressions de dévouement que vous m'adressez au nom du Corps législatif. Jamais notre entente ne fut plus nécessaire et plus utile. Les circonstances nouvelles ont augmenté ses prérogatives sans diminuer l'autorité que je tiens de la na-

Le billet rentra à la Banque et fut brûlé comme avarié.

Il est resté dans l'histoire des garçons de recette de Paris une circonstance qui a fait sensation.

C'est un des crimes de Lacenaire. L'horrible meurtrier voulait tuer, pour les voler, les braves gens chargés de toucher les billets à ordre échus.

Il était allé chez MM. Mallet frères, et avait demandé qu'on prit uniquement à l'encaissement un effet payable le 31 décembre à Paris.

Cet effet, du montant de 875 fr. 90 c., était censément tiré par la maison Picard et Deloche, de Lyon, sur un sieur Mahossier, rue Montorgueil, 66.

Le jour de l'échéance du billet, Lacenaire s'était installé avec François, son complice, dans le local désigné, rue Montorgueil.

Il n'y avait pas de concierge dans cette maison.

Et pour que le garçon de recette pût s'y retrouver, Lacenaire avait écrit le nom de Mahossier à la craie sur la porte.

Ce que les journaux judiciaires n'ont pas su, et conséquemment n'ont pu dire, c'est que Lacenaire devait compter que ce recouvrement se ferait par la Banque à laquelle la maison Mallet frères remettait tous ses effets à l'escrope ou à l'encaissement.

Il avait choisi le 31 décembre comme l'une

tion. En partageant la responsabilité avec les grands corps de l'État, je me sens plus de confiance pour surmonter les difficultés de l'avenir. Quand un voyageur a parcouru une longue carrière et qu'il se décharge d'une partie de son fardeau, il ne s'affaiblit pas pour cela, il reprend de nouvelles forces pour continuer sa marche. »

Le ministre présentant le Conseil d'État :

« Sire,

« Le Conseil d'État vient déposer aux pieds du trône l'expression de son entier dévouement et de ses vœux pour l'Empereur, pour l'Impératrice et pour le Prince impérial.

« Sire,

« Le Conseil d'État est fier d'avoir pu, depuis le commencement de votre règne, contribuer par ses travaux à la réalisation des nombreux projets dus à votre initiative et qui ont développé si rapidement la prospérité du pays, et il est heureux de consacrer ses efforts à mettre les lois, les règlements qu'il prépare, en harmonie avec les grandes et libérales pensées de l'Empereur. »

L'Empereur a répondu :

« Le Conseil d'État a rendu à l'empire de mémorables services. Dans la transformation libérale de nos institutions, son rôle ne se perd pas d'être important, car c'est dans son sein que l'administration trouvera toujours les bonnes traditions et les leçons de l'expérience. »

« Je vous remercie des vœux que vous m'adressez au nom de vos collègues pour l'impératrice, pour le prince impérial et pour moi.

Le vicaire général de l'archevêché de Paris :

« Sire,

« Privé en ce moment de la présence de son premier pasteur, le clergé de Paris ne peut oublier les leçons de respect et de dévouement qu'il en a reçues.

« Je suis heureux d'être aujourd'hui l'interprète de tous.

« Etroitement unis à notre archevêque, nous savons aillors dans nos cœurs à la plus filiale dévotion pour l'église le plus profond attachement à la France. Et s'il est vrai, comme nous ne pouvons en douter, et comme l'affirmait naguère Votre Majesté avec une si haute autorité, que de la réunion à Rome de tous les évêques de la catholicité on ne doit attendre qu'une œuvre de sagesse et de

des échéances les plus fortes de l'année, et conséquemment un jour où chaque garçon de recette a des valeurs considérables à porter.

Lacenaire fut trouué dans sa sinistre attente.

Le billet ne fut pas négocié.

Et ce fut un garçon de la maison Mallet qui se présenta à l'encaissement.

Le local occupé par les malfaiteurs était situé au quatrième étage.

Lacenaire, en l'absence de tout concierge, avait prié la dame Brunot, qui occupait une des boutiques du rez-de-chaussée, de fournir des indications au garçon de banque.

La première pièce du local était vide.

Dans la seconde, les deux coquins avaient simulé un sac d'écus posé sur une table.

Voici comment mon frère Victor Cochonat a dépeint cette scène dans un livre très remarquable qu'il a publié sur Lacenaire.

« Vers trois heures de l'après-midi, le garçon de caisse, nommé Genevay, se présenta rue Montorgueil.

Il portait une sacoche renfermant *mille et douze cent francs* en écus, et un portefeuille contenant *douze mille francs* en billets de banque. Arrivé au quatrième étage, il frappa. Les deux bandits l'introduisirent dans une antichambre non meublée. A peine eût-il dépassé le seuil de la porte, que Lacenaire se hâta de la fermer, se plaça derrière lui et le



conciliation, nous serons, Sire, à l'exemple de nos devanciers, à l'exemple de notre archevêque, les modestes mais les heureux collaborateurs de cette grande œuvre.

« C'est dans ces sentiments, Sire, que j'offre à Votre Majesté l'hommage des vœux que forme le clergé de Paris pour l'Empereur, pour l'Impératrice, pour le Prince impérial.

« Daigne le Seigneur exaucer nos prières, et en vous accordant de longs jours, vous permettre de réaliser tout ce que votre cœur ambitionne de grandeur et de prospérité pour la France !

L'Empereur a répondu :

« J'accueille avec reconnaissance les vœux du clergé de Paris. Qu'il reçoive à son tour mes félicitations pour le zèle qu'il met à répandre au sein des masses les doctrines d'abnégation et de charité chrétienne. »

Le président de la Cour de cassation a pris la parole en ces termes :

« Sire,

« La Cour de cassation se félicite d'être l'interprète des sentiments de la magistrature en apportant aux pieds du trône, avec ses respectueux hommages, l'assurance de son dévouement à l'Empereur et à la dynastie impériale. »

L'Empereur a répondu :

« Ce n'est pas sans émotion que je reçois aujourd'hui les vœux de la Cour de cassation. Je ne puis oublier les éminents magistrats qui naguère étaient encore à sa tête.

Mais si grandes que soient les pertes qu'elle peut subir, quel peu chose ne pérît pas en elle, c'est l'amour du devoir et le sentiment du droit et de la justice. »

#### TRIBUNAL CRIMINEL DE SAINT-PIERRE

PRÉSIDENCE DE M. THALY

Président du Conseil d'appel.

Le 3 de ce mois, la salle d'audience du Tribunal, trop peu vaste pour la circonstance, était envahie par un nombreux public, désireux d'assister aux débats d'une affaire, qui lui ait surtout son intérêt dans la position et le caractère de la principale victime d'une agression inqualifiable.

Un marin nommé Régent (Henri), sous l'emprise d'une surexcitation alcoolique qui, cependant, était loin de lui enlever la conscience de ses actes avait, dans la soirée du 5

prit par les épaulles, cherchant ainsi à le diriger vers la seconde pièce.

« François avait aussi manœuvré de façon à se trouver également derrière le garçon de caisse, et, du geste, il lui montrait le faux sac d'argent placé sur la planche. Au contact de Lacenaire, Genevay tressaillit, roula sa sacoche autour de son bras et s'avanza vers la table. François s'efforça de lui arracher la sacoche et au même instant, Lacenaire lui porta un violent coup sur l'épaule droite. Genevay cria : *au voleur !* François essaya de le frapper aussi mais l'ayant manqué et voulant étouffer ses cris, il lui plaça deux doigts dans la bouche. D'un coup de coude, le garçon se débarrassa de lui et continua de crier de plus belle. Alors les deux assassins se sauvèrent en hurlant eux-mêmes : *au voleur ! au voleur ! on tue là-haut !*

« Genevay avait d'abord essayé de les poursuivre ; mais il fut bientôt obligé de s'arrêter : il était blessé à l'épaule droite avec une lame triangulaire, aiguisee en pointe. La lame, restée dans sa chair, se brisa en tombant. La blessure, quoique profonde, n'était pas dangereuse. »

Je dois ajouter au récit de M. Victor Cochinat que le brave Genevay, frappé par les assassins, et qui a sauvé les fous qui lui étaient confiés, vit encore, Et se porte bien.

janvier dernier, porté au maréchal des logis de gendarmerie Goujon, commissaire de police, un violent coup de couteau. Ce coup, reçu dans le bras, y avait produit une blessure profonde, mais heureusement sans gravité. Mené à la prison par quelques citoyens dévoués qui, sur la demande du Commissaire de police blessé, l'avaient arrêté et désarmé, Régent, loin de témoigner quelque repentir de son acte déplorable, l'agrava encore en frappant à la tête avec une chaîne, le geolier qui s'occupait de le mettre aux fers.

Telle était, en résumé, l'affaire qui attirait à l'audience du Tribunal criminel la foule, vivement impressionnée en songeant que, sans un hasard providentiel, Saint-Pierre eut pu perdre dans cette circonstance un de ses fonctionnaires les plus estimés et les plus dignes d'estime, un homme dont l'éloge est dans toutes les bouches, fait d'autant plus remarquable que, neuf fois sur dix, un commissaire de police est le bouc émissaire du mécontentement public, alors même qu'il remplit son devoir en conscience.

M. le Procureur impérial, chef du service judiciaire, en quelques paroles émues et qui ont trouvé un sympathique écho dans l'âme de ses auditeurs, a parlé du dévouement, du courage, de l'esprit éminemment conciliant et ferme à la fois qui distingue M. le commissaire de police Goujon. Il a montré cet honorable vétéran tout couvert de croix et de médailles rappelant des actions d'éclat ou des services rendus. « Ce n'était pas assez pour lui, s'est-il écrié, de toutes ces médailles et décorations ; il lui fallait quelque chose de plus pour couronner à lointaine et glorieuse carrière : verser son sang en accomplissant son devoir et c'est ce qu'il a fait aujourd'hui. »

L'accusé Régent qui persistait à dire qu'il n'avait aucun souvenir des actes commis par lui, s'était placé dans un système de défense difficile à soutenir. Aussi, déclaré coupable sur tous les chefs, mais avec admission de circonstances atténuantes, sans doute à raison de ses bons antécédents, il a été condamné à deux ans de prison.

c. s.

On lit dans un journal anglais, *The Builder* (Journal de la Construction) sous le titre : *La Dernière Proposition pour unir l'Angleterre et la France*, le compte rendu suivant du banquet annuel des ingénieurs de Londres :

Le coup qu'il reçut était grave :

Car M. Fouquier affirme dans ses *Causes célèbres illustrées* que la lame avait touché le poumon.

Mais il est encore aujourd'hui garçon de recette.

Et garçon de recette dans cette même maison Mallet.

Allez-y demander le brave, le probe, l'in-fatigable Alexandre... c'est le Genevay de 1835... \*

J'aurais bien désiré être invité à déjeuner à la Banque.

Non par M. Rouland, le gouverneur, que j'ai entrevu quand il était ministre de l'instruction publique...

Non par M. Marsaud, le secrétaire général, dont le nom figure sur tous les billets, à la droite de la signature de ce caissier principal... qui s'appelle Soleil.

N'est-ce pas un signe du temps ?

On disait le *roi soleil* sous Louis XIV.

On dit le *caissier soleil* en ce siècle de réalisme cynique.

J'aurais voulu déjeuner dans le restaurant de messieurs les garçons de recette, dans l'intérieur de la Banque...

On y peut déjeuner tous les jours quand on fait partie du personnel.

On n'y mange jamais quand on ne porte pas

Un ingénieur français, M. Eugène Furet, est venu en Angleterre pour expliquer son plan pour raccourcir la distance entre l'Angleterre et la France. Il n'a rien à faire avec les ponts sur la mer ou les tunnels au-dessous ; mais il veut simplement arriver à son but à la surface de la terre ; en d'autres termes, combler le canal des deux côtés et reconquerir le sol, en laissant seulement un passage d'un mille de large qu'on traverserait en cinq minutes dans un bac à vapeur. (*Ferry boats*).

M. Burel est homme grave, sérieux, qui a réellement foi dans sa conception, quoi qu'en puissent penser nos lecteurs. Ils aimeront peut-être, l'entendre lui-même, et voici ce qu'il a dit l'autre soir, au dîner annuel de la Société des ingénieurs civils, après avoir exprimé ses remerciements comme invité :

« Mon idée, a-t-il dit, n'est ni un tunnel, ni un pont ; c'est la vieille mère la Terre reprise sur la mer telle qu'elle existait il y a 7,724 ans. Permettez-moi d'ajouter un comté à l'Angleterre et un département à la France, au travers du canal, et là-dessus d'établir un chemin de fer. Pendant le temps qu'il me faudra pour accomplir cette œuvre, l'accroissement de vitesse qu'atteindra la locomotive me permettra de vous conduire de Londres à Paris en cinq minutes. (On rit.)

« Je ne suis point surpris de vous voir sourire à la première communication d'une pareille idée ; car quelques-uns de nos maîtres m'ont dit en pareille circonstance que ceci était une folie un peu plus grosse que les autres, émises dans le même but.

« Néanmoins, je vous prie d'y réfléchir un peu et de ne pas trop vous hâter de prononcer un verdict d'impossibilité. Il y a une chose en ma faveur, ce sont les nombreux exemples de ces conquêtes sur la mer, quoique sur une plus petite échelle ; il ne faut qu'une combinaison des moyens reconnus les plus propres à aider la nature (comme l'a dit votre célèbre ingénieur Telford), pour accomplir ce travail au premier abord si extraordinaire.

« On dit que l'Angleterre ne voudra jamais admettre qu'on touche à la présente condition insulaire de son territoire, à laquelle elle considère qu'elle doit son indépendance et sa suprématie sur les mers. Je m'abstiendrai, quant à présent, de toute discussion politique, bien que je considère le développement illimité des moyens de communication entre tous les peuples de la terre comme devant, tôt ou

l'uniforme gris-bleu et la sacoche de maroquin noir.

Les dîners n'ont lieu que deux fois par mois, les jours de grande échéance.

Ils ont pour but de gagner du temps.

Car il faut que chaque garçon de recette rende ses comptes.

Le travail d'entretien n'est pas l'unique besogne de ces laborieux auxiliaires de la plus grande de nos institutions de crédit.

Il y a des opérations amenant la preuve que les totaux sont justes.

Il y a l'attente des débiteurs, qui vont payer au garçon de recette à son guichet, rue de la Vrillerie.

Il y a le dépôt, au contentieux, des effets impayés.

Souvent le travail du garçon de recette le retient à la Banque jusqu'à une heure du matin.

C'est un intéressant spectacle que celui de ce repas frugal, fait en commun, par les gens entre les mains desquels passe une considérable partie de l'opulence publique.

Ils ont manié plusieurs millions dans la journée.

Etils se réconforment avec les mets les plus simples, les boissons les plus primitives : véritables Spartiates qui servent d'intermédiaires à la fortune, et demeurent sans regrets et sans envie dans leur honorable humilité.

*Le Parfait Commercant.* TIMOTHÉE TRIMM.



gard, faire disparaître les dernières traces de ces considérations secondaires, surtout lorsque le temps aura démontré l'avantage de l'union générale de l'industrie et du commerce de toutes les nations.

« Mais j'ajouterais un mot, c'est que, en supposant que l'isthme existât encore tel qu'il était anciennement avant le *Diluvium Cimbicum* dont parle Floruz, d'après d'antiques traditions, et comme le démontrent toutes les études géologiques, il nous faudrait aujourd'hui appeler M. Lesseps pour le percer, attendu qu'il y aurait encore une plus grande nécessité de ce travail ici qu'à Suez. Or, par ces considérations, je ne prétends reconstituer la terre qu'incomplètement, et seulement de manière à laisser un canal étroit d'un mille de large au milieu, et à sauvegarder ainsi à la fois la libre circulation des mers et la question politique. Par le fait, ma solution de la difficulté (qu'on me passe ce jeu de mots) est une solution de contiguïté (*Too little, too little.*) »

« Vous dites qu'un mille est trop peu. — Je réponds : Non ce n'est pas trop peu ; car peu m'importe que ce soit un mille ou vingt milles, quand je pense aux bateaux à vapeur (*Ferry boats*) qu'on nous annonce pour l'année prochaine, et qui pourront porter une armée, ou quand je pense aux canons qui bientôt nous permettront de tirer les uns sur les autres sans nous séparer de nos côtes. — Ne vaut-il pas mieux avancer les uns vers les autres franchement et amicalement, jusqu'à pouvoir nous serrer la main par dessus le canal, pendant que les bateaux le traverseront toutes les cinq minutes, portant et rapportant tous les trésors de nos industries ? »

On lit dans le *Morning Herald* du 8 décembre :

Le canal au travers de l'isthme de Suez, que tant de personnes pensaient être impraticable, est maintenant un fait accompli, et il a été définitivement ouvert au commerce du monde. Déjà bon nombre de grands navires navires l'ont traversé dans toute sa longueur, qui est de trente lieues deux tiers, depuis la baie de Peluse dans la Méditerranée, jusqu'au port de Suez, dans la mer Rouge. Entre le simple accomplissement d'un immense travail et le succès d'une spéculation commerciale sur une vaste échelle, il y a encore, naturellement, une grande différence. Nous pouvons dès à présent donner à M. Ferdinand de Lesseps les éloges qui lui sont dus pour le courage qu'il a déployé dans cette entreprise. Ce travail, que les plus grands ingénieurs anglais avaient déclaré impossible, a été accompli par un Français dans un peu moins de dix ans. La Méditerranée est enfin liée à la mer Rouge. Les drapeaux de France, d'Autriche et d'Italie, ainsi que le nôtre, flotteront

désormais sur des eaux fréquentées jusqu'ici presque exclusivement par le pavillon anglais. Le commerçant anglais a maintenant à parcourir une route raccourcie d'environ 5,000 milles (1,666 lieues 2/3), et les assurances échappent aux périls.

Les architectes des pyramides ont été surpassés par leur moderne émule. Quatre anciens rois d'Egypte s'étaient déjà occupés de la construction du canal de Suez ; le canal d'eau douce de Nil, près du Caire au lac Timsah, passe sur une partie du terrain occupé par l'aqueduc commencé par Sésostris, le roi des rois, continué par Pharaon Necho, qui assassina Josiah, presque achevé par Darius, roi des Perses, et fut enfin terminé par le second Ptolémée. Les traces de cet ancien canal, que les sables du désert ont comblé depuis fort longtemps, furent découvertes par les premiers savants qui accompagnèrent Napoléon dans son expédition en Egypte. Nous ne nous étonnons pas qu'Ismaïl Pacha ait pris un si grand intérêt à un ouvrage qui rappelait les anciennes gloires d'Egypte.

Le canal d'eau douce est navigable dans toute sa longueur pour des bateaux plats, mais sa plus grande importance consiste à porter les eaux pures du Nil aux travailleurs sur grand canal, aux colons sur ses bords, et de procurer des moyens d'irrigation à une vaste étendue d'un pays aride. Comme le plus petit canal est plus élevé que le plus grand, dont il est séparé par une écluse, ses eaux ne se mêlent point à celles du canal d'eau salée. Malgré son importance, le canal d'eau douce est jeté dans l'ombre par le grand canal, dont il est tributaire. Le canal, qui a trente lieues et demie de longueur d'une mer à l'autre, trois cents pieds de largeur et dix-huit pieds de profondeur, a été creusé, partie dans le sable, partie au travers des collines basses, comme à El Guisr et Serapeum, partie fouillé dans des bas-fonds, comme au lac Menzaleh, près de Port-Saïd, le lac Timsah dans le milieu de l'isthme, les lacs Amers, près de Suez ; il est dans un état d'achèvement si avancé qu'il a une profondeur uniforme de dix-huit pieds au lieu de vingt-six, comme on l'avait proposé.

Ceci est certainement un grand succès, attendu que beaucoup de personnes pensaient que le canal ne serait jamais navigable. Avec une profondeur de dix-huit pieds, la plus grande partie des navires à voiles et des steamers pourront effectuer leur passage. Pendant les fêtes de l'ouverture du canal, un grand nombre de bâtiments de guerre de toutes les nations l'ont traversé sans avaries, et depuis, beaucoup de navires ont payé les droits transit, ce qui est, pour certaines branches de commerce, d'un grand prix comme économie de temps. (*Morning Herald.*)

## NOUVELLES MARITIMES

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

##### EN RELACHE

Alexander, Sigfried, Tow-Brothers et Geoffray.

Février.

SORTIES.

ALLANT A

3. Michel-Emile, c. Lambert, avec 166,618 kil. de morue sèche, ch. par MM. Riotteau et fils et la Gie Gle Transatlantique.

12. Espiègle, c. Gautier, avec 126,190 kil. de morue sèche, ch. par MM. Clément, Lemoine et V. Le Francois.

15. G. p. Mary-Frazer, p. Coste. Passager : M. Pierre Crassin, commis négociant. Halifax.

### ÉTAT CIVIL.

#### SAINT-PIERRE.

##### NAISSANCE.

9 février. — Pepin Emile.

##### MARIAGES.

12 février. — Foliot Auguste-Théophile, menuier, avec Coste Louise-Julie, couturière.

12 février. — Garnier Jules-Augustin, sergent-fourrier de la marine, avec Vigneau Marie-Amélie, sans profession.

##### DÉCÈS.

9 février. — Josse Françoise-Sainte, veuve Chaheu, âgée de 78 ans, née au Pas (Manche).

## ANNONCES & AVIS

### EN VENTE

#### A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

#### Calendrier et Tableau postal

pour 1870 : 75 centimes.

Tableau postal seul : 50 centimes.

### L'ALMANACH DU MARIN

Pour 1870

Prix : 1 fr.

#### HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 17 février au 23 février 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
FÉVRIER.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 17	9 07	9 28	3 25	3 57
Vend. 18	9 50	10 11	4 08	4 29
Sam. 19	10 32	10 54	4 35	4 51
Dim. 20	11 16	11 39	5 13	5 35
Lundi 21	00 02	00 27	5 58	6 22
Mardi. 22	00 53	1 21	6 48	7 15
Merc. 23	1 52	2 28	7 44	8 18

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 9 au 15 février 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTERIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
9	748	750	-4	-3	-6	E.	4	Ni.	Neige et pluie.
10	734	730	1	1 2	-1	S.-O.	2	Ni.	
11	743	747	0 5	-2	-5	N.-O.	3	Ci.-Cu.	Aurore.
12	759	758	-2 3	-0 5	-3	O.	2	Ci.-Cu.	Halo.
13	747	747	2 5	4	-1	S.-O.	2	Ni.	Pluie et Brume.
14	759	765	-4	-6	-7	N.-O.	1	Ni.	
15	767	764	-2	1	-2 5	S.-O.	1	Ni.	Pluie.